

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY-SUR-MORIN

COMPTE-RENDU DU 27 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Jouy-sur-Morin, dûment convoqué le 19 mai 2020, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal, sis rue du Bouloi, sous la présidence de Monsieur Michael ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : Madame Colette DAUPHIN, Madame Monique LABRYE, Monsieur Stéphane DEVILLERS, Monsieur Jean-Yves GAUTRON, Monsieur Jean-Pierre MOREAU, Monsieur Gabriel MARTINEZ, Monsieur Didier CHARLES, Madame Valérie ENFRUIT, Monsieur Michel BERTHAUT, Madame Marjorie COSTA-PAGET, Monsieur Vincent MORET, Madame Agnès DEON, Madame Cécile DAVID, Madame Lucie DENOGEANT, Monsieur Michael ROUSSEAU, Monsieur Luc NEIRYNCK, Monsieur Gil LUQUOT, Madame Sylvie THIBAUT, Madame Maria-da-Luz BORDAS

Secrétaire de séance : Madame Monique LABRYE

Nombre de membres en exercice : 19 / Présents : 19 / Votants : 19

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 h 02.

Point n° 1 – **Installation des Conseillers Municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Luc NEIRYNCK, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Monique LABRYE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Point n° 2 – **Election du Maire** [délibération n° 2020-16]

Madame Colette DAUPHIN, la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal, a pris la présidence de l'assemblée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Vu les candidatures de Monsieur Michael ROUSSEAU et Madame Sylvie THIBAUT à l'élection du Maire,

Vu les résultats du dépouillement du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. 65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	19
f. Majorité absolue.....	10

Ont obtenu :

Monsieur Michael ROUSSEAU 15 voix (quinze voix)

Madame Sylvie THIBAUT 04 voix (quatre voix)

 Monsieur Michael ROUSSEAU a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Madame Colette DAUPHIN cède la présidence à Monsieur Michael ROUSSEAU.

Monsieur le Maire prononce un discours, annexé au présent compte-rendu.

Point n° 3 – Détermination du nombre d'adjoints [Délibération n° 2020-17]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-1 et L. 2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints,

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de postes d'adjoints à quatre et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette détermination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 Fixe le nombre de postes d'adjoints à pourvoir à quatre.

Point n° 4 – Election des Adjoints [délibération n° 2020-18]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-17 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 fixant le nombre de postes d'adjoints à pourvoir à quatre,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Vu les deux listes de candidature présentées à l'élection des Adjoints, constituées de :

1. Monsieur Michel BERTHAUT, Madame Monique LABRYE, Monsieur Vincent MORET, Madame Valérie ENFRUIT,
2. Madame Sylvie THIBAUT

Vu les résultats du dépouillement du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. 65 du code électoral).....	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	18
f. Majorité absolue.....	10

Ont obtenu :

Liste Monsieur Michel BERTHAUT..... 15 voix (quinze voix)

Liste Madame Sylvie THIBAUT..... 03 voix (trois voix)

 Monsieur Michel BERTHAUT, Madame Monique LABRYE, Monsieur Vincent MORET, Madame Valérie ENFRUIT ont été proclamés Adjoints et ont été immédiatement installés.

Point n° 5 – Lecture de la Charte de l'Elu local

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu local remise à tous les conseillers municipaux et informe que les articles législatifs et réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales seront transmis par voie électronique.

Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 4 juin 2020 à 19 h 00 au foyer communal.

Monsieur le Maire convie l'ensemble des élus à se retrouver devant la Mairie pour la photographie officielle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

Le Maire,
Michael ROUSSEAU



Mes cher.es collègues,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous venez de m'accorder et qui me touche profondément. Je ceins aujourd'hui l'écharpe tricolore avec beaucoup de fierté mais aussi beaucoup d'humilité et d'émotion.

Mon élection, aujourd'hui, comme maire est la traduction logique du vote intervenu, le 15 mars dernier, où nos concitoyens nous ont accordé leur confiance à travers une belle et large victoire indiscutable.

Avant de débiter des remerciements, je souhaite rendre hommage à tous ceux luttent toujours contre la maladie COVID19, ainsi qu'à ceux qui malheureusement nous ont quitté.

Nous aurions dû être installé, il y'a maintenant un peu plus de deux mois mais les événements sanitaires nous ont empêché de mettre en place notre programme dans la dynamique des élections.

Certains ont profité de cette prolongation inopinée pour continuer la campagne municipale, alors que nous nous activions à nous mettre au travail pour préparer cette prise de fonction. Dès demain, chacun retrouvera sa place et nous continuerons, nous, notre travail dans le respect de la démocratie et dans l'intérêts des jouyssiens.

Merci à l'ensemble des membres de ma liste élu et non élu, ainsi qu'à nos nombreux soutiens. C'est grâce à vous, et à votre travail que nous avons pu présenter le projet municipal qui a remporté la majorité des suffrages le 15 mars.

Je n'oublie pas pour autant tous ceux qui ont fait un autre choix. Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.

Aujourd'hui, une importante page se tourne et je tiens à saluer l'engagement de mon prédécesseur pour la commune au cours de ces dernières années. Face à lui, j'ai conduit l'opposition municipale sans relâche depuis 2015 et c'est pourquoi ce soir, je veux vous souhaiter, à vous Mr NEIRYNCK et vos anciens adjoints, une excellente retraite.

Le 15 mars dernier, le suffrage universel a légitimé un projet municipal ambitieux. Il s'agit, pour notre commune, pour les six années à venir, de la rendre dynamique, solidaire et respectueuse de l'environnement. Vous reconnaissez là les priorités qui sont les nôtres qui ont été annoncés clairement dans notre programme. Bien entendu, la conjoncture actuelle modifie légèrement notre planning et nos priorités mais à la fin des 6 ans nous réussirons à atteindre tous les objectifs que nous nous sommes fixés.

Mais une municipalité ne peut agir seule. Nous ne pouvons rien, comme élus, sans être accompagnés dans notre action par les agents territoriaux. Je profite de ce moment pour saluer l'ensemble du personnel communal. Je sais que depuis le début de la crise sanitaire, l'ensemble des agents s'activent sans relâche pour assurer la continuité de service que nous

devons aux jouyssiens et je les en remercie. Je sais pouvoir compter sur leur sérieux et leur engagement pour qu'ensemble nous faisons avancer notre village. Je serais un maire attentif à leurs préoccupations et aux difficultés qu'ils pourront rencontrer dans l'exercice de leurs missions.

Au-delà des agents, nous aurons besoin également du soutien de tous ceux qui nous ont exprimé une volonté réelle de faire bouger la commune. Je sais que nous pourrons compter sur de nombreux bénévoles pour mettre en place nos actions. Je pense aussi à l'ensemble des personnes qui sur le terrain au quotidien font vivre Jouy-sur-Morin. Je pense précisément aux associations, aux commerçants, aux artisans ... cet ensemble est un maillon indispensable à notre projet collectif. C'est avec eux que nous devons innover pour donner un véritable rôle à chaque citoyen dans l'élaboration de la nouvelle politique municipale.

Enfin, je veillerai aussi scrupuleusement aux droits de l'opposition municipale et, en premier lieu, son droit d'expression. Nos différences, largement exprimé durant la campagne, pourront être enrichissantes si le débat démocratique est de qualité. Pour cela, je souhaite que l'ensemble de nos échanges et discussions autour de cette table se fasse sur la base du respect.

Un dernier mot, chers collègues, pour vous dire tout simplement : au travail ! Nous avons tant à rattraper ensemble.

Merci encore,